



Potentiel litige suite à réparation véhicule (clim)

Par gekko70

Bonjour à tous,

J'espérais ne pas avoir un jour besoin des services de ces forums, mais là, je ne vais peut-être pas avoir le choix. J'ai eu des soucis de climatisation sur ma voiture (une Honda Civic de 2010) depuis un moment, dont j'ai tardé à m'occuper.

Je vous expose la situation:

- le 4 juillet 2025, diagnostic et devis de remplacement d'un pour compresseur de clim par un garagiste local (spécialiste climatisation)
- le 20 Avril 2026, je fais faire la réparation, après avoir refait faire un nouveau devis, vu le délai depuis le 1er devis. Je récupère le véhicule en état de fonctionnement, "sous réserve de fuite" (mention sur la facture)
- le 26 juin, je ramène le véhicule sans rdv, ce dernier ne fait plus de froid depuis plusieurs semaines, mais je n'ai pas pu m'en occuper plus tôt. Première analyse en vain, demande de déposer le véhicule pour analyser plus longuement.
- le 30 Juin, dépose du véhicule, diagnostic posé, bouchon dans le condenseur.
- le 2 Juillet, je récupère le véhicule fonctionnel, avec un nouveau condenseur. Le garagiste me dit qu'il a des craintes pour le compresseur, qui a peut-être subi des dommages en fonctionnant sans gaz, avec un bouchon dans le circuit.
- le 8 Juillet, de manière soudaine, plus de froid au niveau de la clim, je l'emmène le jour même au garage. Il repère bien du produit traçant, et constate qu'une vis du compresseur a cassé (d'où la perte de gaz soudaine). Il me dit alors qu'il va contacter le fabricant du compresseur, pour demander un remplacement en garantie, et m'expose les possibilités :
 - soit le fabricant ne pose pas de question, et renvoie un nouveau compresseur
 - soit le fabricant désire analyser lui même la casse, et il faudra lui renvoyer le compresseur en défaut. Pour ce faire, il me mettra un nouveau compresseur (le moteur ne pouvant pas fonctionner sans). Si c'est le cas, il m'a dit que je devrais lui faire un chèque, qu'il n'encaissera pas, en attendant la décision du fabricant suite à son analyse. Soit le fabricant accepte la prise en charge en garantie, et on en parle plus. Soit il refuse, et là il est resté flou...

Ma question est donc la suivante, qui doit prendre en charge le remplacement du compresseur si le fabricant refuse la prise en charge en garantie? Vu le délai entre le premier diagnostic, et la réparation, ainsi qu'entre le fait que la voiture refasse du chaud et que je la ramène pour nouveau diagnostic...est-ce que cela peut me causer préjudice?